

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS PUBLIC

Séance du Conseil de la MRC du 19 janvier 2022

Le gouvernement du Québec demande aux MRC et aux municipalités de tenir leur assemblée de conseil à huis clos, c'est-à-dire sans la présence du public. Toutefois, il est obligatoire d'enregistrer les séances, sous forme audio ou vidéo, et de les rendre accessibles pour consultation.

L'enregistrement audio de la séance du conseil de la MRC sera donc disponible sur notre site web au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/conseil-de-la-mrc/>

Les prochaines séances seront accessibles à ce même endroit, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Le procès-verbal de la séance sera quant à lui disponible, comme à l'habitude, la semaine suivant le conseil en version préliminaire (non approuvée) et en version finale (adoptée) le mois suivant.

Donné à Saint-Lazare-de-Bellechasse, ce 21^e jour du mois de décembre 2021.



Anick Beaudoin, directrice générale

Greffière-trésorière